



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien psychologique aux étudiants

Question écrite n° 37454

Texte de la question

Mme Nathalie Sarles alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la nécessité d'allouer des moyens supplémentaires en matière d'aide psychologique des étudiants. La crise sanitaire actuelle n'a fait qu'amplifier le mal-être étudiant, accentué par des difficultés financières, nombre d'étudiants n'ayant plus de travail pour financer leurs études. Face à ces nombreuses incertitudes, un sentiment de lassitude et de solitude est né chez certains étudiants qui ne croient plus en l'avenir. Dans ce contexte, un soutien psychologique est plus que nécessaire afin d'aider les plus fragiles d'entre eux à traverser cette période difficile. Or, face à cette augmentation de la demande de soutien, le manque de moyens est criant : près de 73 % des étudiants affirment être affectés au niveau psychologique, affectif ou physique, 69 % d'entre eux ressentent le besoin d'être écouté et 23 % ont eu des pensées suicidaires lors du second confinement. La mise en place d'un chèque de soutien psychologique constitue une avancée significative qui ne semble cependant pas suffisante en raison du déficit de praticiens dans le pays. En effet, en France, seul un psychologue est disponible pour près de 15 000 étudiants ; ce chiffre est dix fois plus élevé qu'aux États-Unis d'Amérique par exemple. Elle souhaite donc savoir comment le Gouvernement envisage de pérenniser les moyens en matière d'aide psychologique à destination des étudiants afin d'accroître durablement le nombre de praticiens susceptibles de pouvoir les accompagner.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise sanitaire, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) a mis en place de nombreuses mesures afin de répondre à la souffrance psychologique des étudiants. Leur réussite académique et leur santé mentale sont au cœur des priorités du ministère. Pour favoriser le maintien du lien social, les étudiants ont eu la possibilité de suivre des cours en présentiel un jour par semaine à l'université dans la limite de 20 % des places occupées, suite aux annonces du Président de la République à Saclay en janvier dernier. Cette jauge a été portée à 50% dès le 19 mai 2021, conformément aux engagements de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal. La création de 20 000 emplois étudiants supplémentaires pour des missions de tutorat et de 1 600 référents étudiants dans les cités universitaires CROUS de France contribuent également à lutter contre l'isolement. De plus, depuis le lundi 8 février 2021, les restaurants universitaires peuvent à nouveau accueillir les étudiants dans le strict respect des protocoles sanitaires. Il s'agit de permettre aux étudiants de consommer leur repas à emporter dans un espace adapté. Par ailleurs, tous les étudiants ont dorénavant la possibilité de bénéficier du ticket de restauration universitaire à 1 €, deux fois par jour. Au mois de juin 2021, ce sont plus de 10 millions de repas qui ont été vendus depuis la généralisation du dispositif. Les établissements d'enseignement supérieur et leurs services se sont fortement investis pour répondre à la détresse étudiante. Les services de santé universitaires et les services sociaux sont restés pleinement accessibles et ont joué un rôle déterminant auprès d'eux. Certains ont constaté une hausse jusqu'à 30 % des consultations en psychologie. Afin de renforcer cet accompagnement, 80 postes de psychologues ont été créés et 60 travailleurs sociaux sont en cours de recrutement dans les CROUS. Le dispositif Santé Psy Étudiant vient s'ajouter à ces recrutements. Les étudiants qui en ressentent le besoin peuvent bénéficier d'un soutien psychologique, sans avance de frais, entièrement gratuit et dans le cadre d'un parcours de soin. Depuis le 10 mars 2021, la plateforme nationale d'accompagnement psychologique

santepsy.etudiant.gouv.fr est lancée. Cette plateforme recense actuellement plus de 1 700 psychologues volontaires et permet d'accélérer la prise en charge psychologique des étudiants qui en ressentent le besoin. La mise en place de ce dispositif a permis de recevoir plus de 6 000 patients entre mars et juin 2021, avec plus de 17 000 séances. Le besoin de prise en charge reste constant avec une moyenne de plus de 3 000 séances par semaine dont 2/3 est réalisé dans les SSU et 1/3 avec les psychologues de proximité. Ainsi le conventionnement de psychologues par les universités renforce le réseau de partenaires de l'enseignement supérieur. De même, l'inscription de ce dispositif dans la construction d'un parcours de soins coordonné par un médecin généraliste, en exercice libéral ou en service de santé universitaire, tend à renforcer le suivi de l'étudiant à la fois sur le campus et en ville. La CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) doit également permettre d'accompagner le développement et l'adaptation de la vie étudiante et de campus dans toutes ses composantes, de l'accès aux soins à l'aide sociale en passant par le soutien aux projets associatifs et culturels. De nombreux partenariats avec les secteurs privé, associatif et médical permettent également de mieux répondre aux besoins des étudiants en matière de santé mentale, de préservation du lien social ou encore de lutte contre la fracture numérique. Par exemple, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministère des solidarités et de la santé ont apporté leur soutien financier à l'association étudiante Nightline, plateforme téléphonique offrant un service d'écoute des étudiants (<https://www.nightline.fr/services-decoute>). Enfin, afin de compenser la perte de nombreux emplois étudiants, le Gouvernement a déployé une aide de 200€ en juin dernier ouverte notamment aux étudiants qui avaient perdu leur emploi ou leur stage du fait de la crise sanitaire. Les bourses sur critères sociaux ont été prolongées pour tous les étudiants qui en avaient besoin au cours du mois de juillet. D'autres mesures ont été prises, comme le gel des loyers dans les cités universitaires et le gel des frais d'inscription à l'université, renouvelé pour la rentrée de septembre 2021.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Sarles](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37454

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2491

Réponse publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5821